



CAHIER D'ACTEUR

Collectif 3R

**NOM DE VOTRE
STRUCTURE :**

COLLECTIF 3R

CONTACT :

**CONTACT@COLLECTIF3R
.ORG**

**PRESENTATION DE LA
STRUCTURE :**

**LE COLLECTIF 3R
(REDUIRE, REUTILISER,
RECYCLER) MILITE POUR
LE DEVELOPPEMENT
D'UNE POLITIQUE
VERTUEUSE DE
REDUCTION DES
DECHETS POUR
PROTEGER LES
HABITANTS
D'INSTALLATIONS
POLLUANTES
(INCINERATEURS,
DECHARGES, TRI
MECANO-BIOLOGIQUE...).**

**IL MILITE POUR UN
MORATOIRE SUR
L'EXTENSION DES
CAPACITES
D'INCINERATION DANS
LE VAL-DE-MARNE.**

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

Le projet Thermo-sur-Seine, en brûlant des CSR (combustibles solides de récupération), va émettre des particules fines et ultrafines, des polluants organiques persistants, des métaux lourds, des dioxines et d'autres polluants qui impactent la santé alors que ce projet est prévu à quelques mètres d'établissements scolaires et d'habitations.

Nous nous opposons à ce projet car il va dégrader la qualité de l'air des habitants du territoire qui sont déjà exposés à de multiples autres sources de pollution sachant que 500 000 personnes vivent dans un rayon de 4km autour du site.

Etat actuel dans le Val de Marne

Déjà beaucoup de pollution

Ivry-sur-Seine abrite déjà un des plus grand incinérateur d'Europe, situé à seulement 5km des Ardoines où l'on projette de construire Thermo-sur-Seine.

Le Val-de-Marne héberge également les incinérateurs de Créteil et de Rungis et on y brûle ainsi 2 fois plus de déchets par habitant que dans le reste de l'Ile-de-France. En brûlant 3 fois plus de déchets qu'il n'en produit, le Val-de-Marne participe déjà amplement aux efforts pour la métropole. Dans ces conditions, ajouter un nouvel équipement polluant à vocation métropolitaine va aggraver les inégalités territoriales de santé.

En effet, l'Observatoire Régional de Santé d'Ile-de-France a montré que le territoire impacté par Thermo-sur-Seine est déjà un territoire surexposé aux multi-expositions environnementales et que sa population y est particulièrement vulnérable sur le plan sanitaire.

Le rapport de l'Observatoire Régional de Santé d'Ile-de-France d'août 2026 précise que : « Le territoire du Val-de-Marne apparaît particulièrement touché par un cumul de nuisances et pollution. 16 % de la population du territoire résident dans un secteur de cumul fort à très fort, considéré comme particulièrement préoccupant. Les enjeux liés à la pollution de l'air et au bruit des transports, dus en particulier aux grands axes routiers, ont un poids particulièrement important.

Pour la période 2017-2019, 770 décès auraient pu être évités annuellement du fait de l'exposition chronique aux particules fines (PM2,5) dans le département si les recommandations de l'OMS avaient été respectées : soit plus d'1 décès sur 10. De même, près de 840 cas d'asthme de l'enfant, soit près de 19 %, auraient également pu être évités » (source : ORS Ile-de-France).

Impact sanitaire de l'incinération

L'INVS (Institut de Veille Sanitaire) a montré en 2009 une relation entre une exposition ancienne aux rejets atmosphériques des incinérateurs et l'incidence de plusieurs cancers.

Une méta analyse récente (Bottini et al. Residential exposure to municipal solid waste incinerators and health effects: a systematic review with meta-analysis, BMC Public Health 2025) a montré qu'il existait chez les habitants soumis à des émissions produites par des incinérateurs un surrisque d'hospitalisation pour maladie cardiovasculaire ou respiratoire, et une association avec certains cancers (lymphomes non hodgkiniens).

Du fait des risques de pollutions environnementales, l'usine Thermo-sur-Seine

serait classée ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Or une étude de Santé Publique France et de l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) publiée en décembre 2025 a montré « un surrisque d'asthme de l'enfant et de mortalité toutes causes dans les communes situées à proximité d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) (<4km), par rapport aux communes à plus de 4km de distance d'une ICPE».

L'Agence Régionale de Santé (ARS) enquête actuellement sur des cas groupés de cancer du sein et du pancréas au lycée Romain Rolland d'Ivry-sur-Seine. Trois cas groupés de malformations fœtales mortelles chez des femmes qui travaillaient en face de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine ont été signalés à l'ARS également.

Prévoir un nouvel incinérateur alors que les deux enquêtes de l'ARS ne sont pas terminées et n'ont pas identifié les causes de ces cas groupés ne respecte pas le principe de précaution.

Thermo-sur-Seine est prévu dans une zone particulièrement densément peuplée : environ 500 000 personnes vivent dans un rayon de 4km autour du futur incinérateur—! Dans ce contexte, un risque sanitaire même faible n'est pas anodin.

Ce que changera Thermo sur Seine

Emissions produites par les incinérateurs de CSR et leurs conséquences

L'étude de Kuo et al., 2026, dans *Environmental Pollution*, "Emission of hazardous air pollutants in solid recovered fuel (SRF) industrial boilers and health risk assessment in the vicinity", montre à Taiwan qu'à proximité des incinérateurs de CSR ou des zones industrielles, on retrouve plus de dioxines, plus de polychlorobiphényles (PCB), plus de polychloronaphthalènes (PCN) qu'en milieu urbain, et qu'on retrouve plus d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) près des incinérateurs.

L'étude de Chang et al., 2025, dans *Aerosol and Air Quality Research*, "Pollutant Emissions, Characteristics, and Ecological Risk Assessment in the Vicinity of Incineration Plants Using Solid-Recovered Fuel (SRF) in Taiwan" montre que brûler des CSR produit des métaux lourds, des dioxines, et des HAP.

L'étude expérimentale de Crujeira et al., 2005, *Study of Toxic Metals during Combustion of RDF in a Fluidized Bed Pilot*, montre que brûler des CSR augmente le taux de métaux lourds, notamment le chrome et le nickel, mais aussi le cadmium, le plomb et le cuivre.

T. Liu et al. ont publié en 2025 dans *Fuel* leur étude « effects of fuel elemental composition and combustion temperature on PM₁₀ formation behaviors from combustion of municipal solid waste and refuse-derived fuel ». Ils démontrent que brûler des déchets ménagers comme des CSR produit des PM₁₀, à différents taux selon la température et la composition des CSR.

On sait que le Centre International de Recherche sur le Cancer, institution de l'organisation mondiale de la santé, classe la

pollution atmosphérique et les PM_{2.5} comme cancérogènes pour l'être humain.

L'INERIS en 2018, dans « caractérisation des émissions de dioxines et furanes bromés des incinérateurs de déchets non dangereux », montre que des dioxines et des furanes bromées sont émises lors de la combustion de CSR, surtout s'il y a des retardateurs de flamme chromés dans les déchets.

L'étude de Huang et al., « individual and joint associations of long-term exposure to air pollutants and cardiopulmonary mortality » (*Lancet Regional Health*, 2023) est une étude de cohorte chinoise de 37 442 personnes suivies pendant 22 ans. Les auteurs ont étudié plusieurs polluants simultanément (PM_{2,5}, PM₁₀, SO₂, NO₂). Ils montrent que les expositions conjointes augmentent la mortalité cardiovasculaire et respiratoire, avec augmentation des cancers du poumon en cas de forte exposition. Les particules fines PM_{2,5} sont probablement particulièrement en cause et elles ne sont ni surveillées, ni réglementées en sorties de cheminées d'incinérateur. Il existe une relation dose-effet, sans seuil minimal. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de dose minimale en dessous de laquelle on ne remarque aucun effet.

La littérature scientifique montre donc que malgré les systèmes de filtration, l'usine de Thermo-sur-Seine émettrait de nombreux polluants. Par ailleurs, contrairement aux usines de Cogé-Vitry et Ivry-Confluences qui fonctionnent quelques semaines par an, Thermo-sur-Seine devrait fonctionner 11 mois sur 12 y compris en période de canicule ou des périodes d'émissions de pollens, ce qui majorera leur impact sur la santé.

CONCLUSION

Principe de précaution

Thermo-Sur-Seine va émettre des particules fines et ultrafines, des dioxines, des métaux lourds, et donc aggraver la santé des Val-de-Marnais.e.s. Même si cette installation devait être contrôlée, et les meilleurs filtres appliqués, la pollution de l'air augmenterait.

La population du Val-de-Marne est déjà soumise à un cocktail de pollution (périphérique, autoroute, sols pollués, chantiers, voies ferroviaires, centrales de production d'électricité, ports industriels et incinérateurs...). Nous savons que les études d'impact préalables à la construction d'un incinérateur évaluent mal les exposomes (l'ensemble des expositions environnementales auxquelles nous sommes soumis) et l'impact du cumul de pollutions variées.

Sachant que l'Observatoire Régional de Santé a montré que le territoire 94 Ouest où serait situé l'usine a une mortalité générale, et prématurée évitable supérieure aux moyennes régionales, une mortalité infantile supérieure à celle observée en moyenne au niveau régional, une mortalité par cancer et par maladie cardio-respiratoire supérieure à la moyenne régionale, le principe de précaution et de protection des populations vulnérables doit s'appliquer.

Aucun aménagement, aucun filtre, aucune nouvelle technologie ne pourra garantir l'absence d'émissions de polluants. Nous demandons l'abandon du projet Thermo-sur-Seine pour des raisons sanitaires.